

# 41<sup>EME</sup> COURSE DE COTE NATIONALE DE CHANAZ

## 24 & 25 AVRIL 2011

### COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE



Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de côte et Slaloms

L'Association Sportive de l'Automobile-Club de SAVOIE (organisateur administratif) organise les 24 et 25 Avril 2011, avec le concours de Chautagne Auto Sport (organisateur technique), une épreuve sportive automobile nationale NPEA dénommée :

#### 41<sup>ème</sup> COURSE DE COTE NATIONALE DE CHANAZ

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2011 coefficient 3 ; le Championnat du Comité Régional Rhône-Alpes 2011 et le Challenge de l'A.S.A.C. de Savoie 2011.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Rhône-Alpes sous le permis d'organiser, visa N°5 en date du 07/02/2011 et enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organiser, visa n°63 en date du 23/02/2011

#### ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

##### Article 1.1p. Officiels

Observateur FFSA		Licence n°	
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Monique BERTRAND	Licence n°	1001
Collège des Commissaires Sportifs :	Robert MORANGE	Licence n°	1981
	Robert MOLINES	Licence n°	4107
Directeur de Course :	Jacques BRANCHE	Licence n°	3088
Directeur de Course Adjoint :	Pierre BERTRAND	Licence n°	1002
	Albert HURARD	Licence n°	1057
	Denis MOCELLIN	Licence n°	3310
Directeur Adjoint charge ligne sécurité :	Christian GIBILY	Licence n°	3302
Responsable des classements :	J-F. BARRET BOISBERTRAND	Licence n°	2025
Commissaire Technique Responsable :	Alain DELEVAL	Licence n°	1612
Commissaires Techniques Adjoints :	Olivier CAPPELLETTI	Licence n°	134399
	J. Marc RANCON	Licence n°	14085
	Yannick MARTIN	Licence n°	138098
Chargés des Relations avec les Concurrents :	Mickael MACHETTO	Licence n°	2081
	Joel JACQUIOT	Licence n°	41730
Organisateur technique	Emilie TRAMONT	Licence n°	179234
Médecin Responsable	Pierre SERMOZ		
Chargée de Presse	Emilie TRAMONT	Licence n°	179234
Chargé des Commissaires de Route :			
Et de la mise en place	Michel PETTEX	Licence n°	3307
Chronométreurs :	Michel CAGNON	Licence n°	57582
	Annie CAGNON	Licence n°	103550
Secrétariat de l'épreuve :	Josyane HURARD	Licence n°	1053

##### Article 1.2p. Horaires

- Clôture des Engagements : lundi 18 Avril 2011 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi.
- Publication de la Liste des Engagé : mercredi 20 Avril 2011 sur le site asac-savoie.fr
- Vérifications Administratives : dimanche 24 Avril 2011, de 14h45 à 18h00, à la base de loisirs à Chanaz.
- Vérifications Techniques : dimanche 24 Avril 2011, de 15h00 à 18h15, à la base de loisirs à Chanaz..
- Pesage : Pesées libres : dimanche 24 Avril 2011 de 15h00 à 18h0, à la base de loisirs à Chanaz..
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : dimanche 24 Avril 2011 à 20h00, à la base de loisirs à Chanaz.
- Essais chronométrés : lundi 25 Avril 2011 à partir de :
  - 1<sup>ère</sup> montée de 8h30 à 10h00
  - 2<sup>ème</sup> montée de 10h30 à 12h00
- Briefing obligatoire des pilotes : briefing écrit remis contre émargement aux vérifications administratives.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :
  - Lundi 25 Avril 2011 à 12h30, au Départ, lieu-dit Prailles.
- Course :
  - 1<sup>ère</sup> Montée : lundi 25 Avril 2011 à partir de 14h00 à 16h00.
  - 2<sup>ème</sup> Montée : lundi 25 Avril 2011 à partir de 16h30 à 18h30.

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par sono ou affichage.**

- Affichage des Résultats Provisoires : lundi 25 Avril 2011, après l'arrivée du dernier concurrent, au Départ, lieu-dit Prailles.
- Parc Fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion :  
lundi 25 avril 2011, entre la Ferme du Bull et le carrefour du lieu-dit Prailles.
- La remise des coupes aura lieu au podium situé : derrière les bungalows de la ligne de départ à 18h30 ou en cas de mauvais temps à la salle des fêtes de Chanaz à 20h00.

**Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : dimanche 24 Avril 2011 à 19h00, à la base de Loisirs à Chanaz.**

#### **Article 1.3p. Vérifications**

**Les concurrents pourront consulter leur heure de convocation sur le site de l'Asac de Savoie : <http://www.asac-savoie.fr/>**

- Les vérifications administratives auront lieu le dimanche 24 Avril 2011, de 14h45 à 18h00, à la base de loisirs à Chanaz.  
Groupe N et FN, A et FA : 14h45 à 15h40  
Groupe FC et F2000,Z et GT,GTTS : 15h45 à 16h45  
Groupe CN et C3, D/E : 16h50 à 18h00
- Les vérifications techniques auront lieu le dimanche 4 Avril 2010, de 15h00 à 18h00, à la base de loisirs à Chanaz.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Bimet à Chindrieux.

Tarif horaire de la main d'œuvre 45 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leurs véhicules et le passeport technique (pour les concurrents Français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le dimanche 24 Avril 2011, à 18h00. Des contrôles administratifs et techniques auront lieu le lundi 25 Avril 2011 de 7h30 à 8h00 pour les concurrents qui participent le dimanche 24 Avril 2011 à une autre épreuve, sous réserve qu'ils en fassent la demande sur la feuille d'engagement et qu'ils présentent un justificatif de leur présence à cette épreuve (liste des autorisés à partir ou résultats).

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue dimanche 24 Avril 2011 à 19h00 à la base de loisirs à Chanaz.

Pesage des véhicules : Libre : à la base de loisirs à Chanaz, sur le lieu des vérifications techniques.

#### **Article 1.5p. Dispositions Particulières**

**Aucun véhicule d'assistance ne sera autorisé entre le parc concurrent et le départ.**

Le port des badges est obligatoire.

**Parking remorques obligatoire à côté du camping municipal.**

Entre les vérifications du dimanche 24 Avril 2011 et la course du lundi 25 Avril 2011, il n'est pas prévu de parc fermé. Les concurrents qui le désirent pourront laisser leurs véhicules à l'intérieur du camping municipal, mais le gardiennage ne sera pas assuré par les organisateurs. Par ailleurs, le camping sauvage étant interdit sur la Commune de Chanaz, en particulier aux abords de l'épreuve, les concurrents et leurs accompagnateurs sont invités à utiliser le camping municipal.

**Ligne d'arrivée**

**Après la ligne d'arrivée les concurrents doivent continuer jusqu'à la 2<sup>ème</sup> plateforme de retournement pour faire demi tour, la première plateforme étant réservée aux contrôles techniques.**

#### **ARTICLE 2p. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte,

#### **ARTICLE 3p. CONCURRENTS ET PILOTES**

##### **Article 3.1p. Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **A.S.A.C. DE SAVOIE - B.P. 149 - 73204 - ALBERTVILLE CEDEX, : 04 79 32 19 85** aux heures de bureau, jusqu'au **lundi 18 Avril 2011 à minuit**, le cachet de La Poste faisant foi. (e-mail : [asac-savoie@orange.fr](mailto:asac-savoie@orange.fr)).

Les frais de participation sont fixés à **420 €** réduits à **210 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle des organisateurs. Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la manifestation le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

#### **ARTICLE 4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

##### **Article 4.1p. Voitures admises :**

Le nombre de voitures admises est fixé à **130** (cent trente).

Les Groupes et Classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte Slaloms. (Voir tableau épreuves).

##### **Article 4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements :**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

##### **Article 4.3p. Numéros de Course :**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

##### **Article 4.4p. Mesures et Dispositifs de Sécurité :**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## ARTICLE 5p. Publicité

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.  
Publicité obligatoire (non rachetable) : Discothèque Black Bull.  
Publicité optionnelle sera fixée par additif.

## ARTICLE 6p. SITES ET INFRASTRUCTURES

### Article 6.1p. Parcours :

La 41<sup>ème</sup> Course de Côte Nationale de Chanaz a le parcours suivant :

DEPART : .....Avant le lieu-dit Prailles, sur la D 210.

ARRIVEE : .....2 kms après le départ, sur la D 210.

Pente moyenne : .....5 %.

Longueur du parcours : .....2.000 mètres, et se déroulera en 2 montées de course .

Procédure de Départ : Les départs se feront aux feux tricolores. Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalités de retour au Départ : Les voitures rejoindront le parc pilotes par la route de la course en convoi à vitesse modérée sous la conduite des Commissaires et du Directeur de Course.

Parc Départ : Au Lieu-dit Prailles.

Parc Arrivée : Sur la D 210, au-delà de la Ligne d'Arrivée.

### Article 6.2p. Route de Course :

Route Départementale 210. Accès au départ depuis les parcs concurrents jusqu'au lieu-dit Prailles.

### Article 6.3p. File de Départ :

Sur la D 210, lieu-dit Prailles, avant la ligne de départ.

**Rappel** : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

### Article 6.4p. Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### Article 6.5p. Parc Concurrent

Le parc concurrents sera situé à la base de loisirs à Chanaz, et sera accessible à partir du dimanche 24 Avril 2011 . Seule une remorque, le véhicule la tractant, et une voiture d'assistance sera autorisée au parc. Les autres véhicules devront se garer le long du contre canal, direction Vions, après le parc. Les remorques devront impérativement être garées au Camping Municipal de Chanaz.

**Aucune assistance n'est autorisée en dehors de ces emplacements balisés. Toute infraction à cette règle est sanctionnée par la mise hors course.**

### Article 6.6p. Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé sur la D210 entre la Ferme du Bull et le carrefour du lieu dit Prailles.

### Article 6.7p. Tableaux d'Affichage :

Les tableaux d'affichage seront placés :

\* Pendant les Vérifications : Base de loisirs

\* Pendant les Essais ; A la Course : Au Départ, lieu-dit Prailles

\* Pendant le délai de réclamation : Au Départ, lieu-dit Prailles

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ

### Article 6.8p. Permanence :

- |   |  |                                |                 |
|---|--|--------------------------------|-----------------|
| - | Dimanche 24 avril 2011   | à la base de loisirs de Chanaz | 04 79 54 58 51  |
|   |  | Albert HURARD                  | 06 07 35 14 62  |
|   |  | Secrétariat Josyane HURARD     | 06 85 10 41 27  |
| - | lundi 25 Avril 2011 de 8h00 à la fin du meeting : au départ de la course :                             |                                | 06 07 35 14 62. |
| - | Centre de Secours : Centre Hospitalier de Chambéry, place Docteur François Chiron - 73000 - Chambéry : |                                | 04 79 96 50 50. |

## ARTICLE 7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### Article 7.1p. Essais :

Essais Officiels : Aucun essai ne sera toléré en dehors des heures fixées au Règlement Particulier.

Tous les conducteurs sont obligatoirement tenus de prendre part au moins à une séance d'essais et d'avoir effectué un parcours chronométré ou non et de "bout en bout" au cours des essais prévus par le Règlement Particulier de l'épreuve.

Le Collège des Commissaires sportifs peut toutefois, après avis du Directeur de Course, autoriser le départ de la course à tout pilote n'ayant pas satisfait cette obligation lorsqu'il est considéré comme présentant les qualités requises.

### Article 7.2p. Conférence aux pilotes (briefing) :

Briefing des pilotes écrit obligatoire pour les épreuves comptant pour le championnat de France de la montagne et la coupe de France Coefficient 3. Un briefing oral pourra être prévu en complément. Il est conseillé pour toutes les épreuves y compris les slaloms.

### Article 7.3p. Course :

Procédure de Départ : Les départs se feront aux feux tricolores. Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard. Les départs de la course et des essais seront espacés à la discrétion du Directeur de Course, sans toutefois être inférieurs à 30 secondes.

### Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques :

**L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.**

L'utilisation de couvertures chauffantes, ou tout dispositif analogue n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

## ARTICLE 8p. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## ARTICLE 9p. CLASSEMENTS

Course de côte comptant pour la Coupe de France, coefficient 3

Les classements seront établis suivant le **meilleur temps des 2 montées de course**, les ex-æquo étant départagés en tenant compte du meilleur temps réalisé sur les autres montées.

Les classements provisoires seront affichés lundi 25 Avril 2011, après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé au lieu-dit Prailles, à l'issue de la deuxième montée de course, et seront établis de la façon suivante :

- 1 Classement Général.
- 1 Classement Général Féminin.
- 1 Classement pour chacun des Groupes énumérés à l'article 4 du règlement particulier de l'épreuve.
- 1 Classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4 du règlement particulier de l'épreuve

## ARTICLE 10p. PRIX

### Article 10.2p. Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	GENERAL	GROUPES	CLASSES
Premier	750 €	350€	210 €
Deuxième	600 €	220 €	150 €
Troisième	400 €	160 €	100 €
Quatrième	300 €		
Féminin	210€		

Les prix sont cumulables.

**NOTA : Dans les groupes comportant moins de 5 partants, 50% des prix prévus au groupe seront distribués.**

**Dans les classes comportant moins de 5 partants, 50% des prix prévus à la classe seront distribués**

Dans la mesure où le commencement de la Remise des Prix a lieu le jour même de l'arrivée de l'épreuve et à l'heure prévue au présent règlement, les Pilotes classés qui ne se présenteront pas, perdront le bénéfice de leurs prix. Les prix non retirés resteront acquis aux organisateurs.

### Article 10.3p. Coupes :

Les coupes seront distribuées de la façon suivante :

	GENERAL	GROUPES	CLASSES
Premier	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe
Deuxième	1 Coupe		1 Coupe
Troisième	1 Coupe		1 Coupe

Les coupes groupes et classes ne sont pas cumulables. Des prix seront remis par tirage au sort aux Commissaires de Route de l'épreuve et présents à la remise des prix.

### Article 10.4p. PODIUM

La remise des coupes aura lieu au podium situé : derrière les bungalows de la ligne de départ à 18h30 ou en cas de mauvais temps à la salle des fêtes de Chanaz à 20h00.

### Article 10.6p. Remise des Chèques et Palmarès :

Les concurrents recevront par la poste les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès.



<http://www.coursedecote-chanaz.com>



asac savoie

<http://www.asac-savoie.fr>